

## Charte Qualité

Dans le respect des principes du décret du 16 avril 1991 de l'enseignement de Promotion Sociale, les IEPSCF assurent des missions d'enseignement et de services à la collectivité. Ces missions sont conduites avec le souci permanent de l'amélioration continue.

Les IEPSCF s'engagent à :

- Assurer l'accueil et l'intégration de tous en favorisant la dimension humaine
- Assurer le dialogue permanent avec l'ensemble de son personnel, ses étudiants et les milieux socio-professionnels qui sont tous des partenaires essentiels de sa démarche Qualité
- Garantir des programmes de formation de qualité axés sur le développement des compétences et favorisant l'insertion socio-professionnelle
- Développer des stratégies d'apprentissage visant l'autonomie, la réussite et la formation tout au long de la vie
- Organiser des évaluations équitables et transparentes sur base des capacités terminales des dossiers pédagogiques
- Introduire au sein de l'établissement un esprit favorable au progrès, au changement et à l'amélioration continue